



MAIRIE
DE
MELGVEN
FINISTÈRE

MEMBRE DE
CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMÉRATION

Melgven, le 29 janvier 2020

AVIS PRESSE

RECENSEMENT MILITAIRE POUR LES JEUNES NÉS EN 2004

Les jeunes garçons et filles né(e)s en 2004 et domiciliés à Melgven, doivent impérativement se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et dans le délai des 3 mois qui suivent.

Les intéressé(e)s doivent se présenter à la Mairie avec le livret de famille et la carte nationale d'identité.

A noter que l'attestation de recensement est rendue obligatoire pour l'inscription aux examens, concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ou bien encore pour passer le permis de conduire.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faudra informer les autorités militaires de tout changement de situation, le recensement permettra aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



Le Maire,

Christian GUICHARD